

DECHET – VERS UNE AGENCE EUROPEENNE D'INSPECTION EN MATIERE DE DECHETS ?



La quantité de déchets produite chaque année par l'Union européenne est estimée à 2,6 milliards de tonnes dont environ 90 millions de tonnes de déchets classés dangereux. En 2008, le Parlement européen avait adopté une résolution invitant la Commission à se prononcer sur la faisabilité de la création d'une «force communautaire d'inspection environnementale».

Et c'est dans un communiqué du 1er février 2010, que la Commission européenne indique, selon une étude qui s'inscrit dans la série de mesures qu'elle a prises afin d'améliorer la gestion des déchets et garantir sa conformité aux normes édictées par l'Union européenne en vue de protéger les citoyens et l'environnement,

qu'il faudrait créer une "agence européenne spécifique".

Cette agence accomplirait un certain nombre de tâches telles que l'examen des systèmes de contrôle de l'application de la réglementation mis en place dans les États membres, des contrôles coordonnés et des activités d'inspection. Parallèlement serait créé un organisme européen spécifique, chargé de procéder à des inspections et contrôles directs des installations et des sites en cas d'infraction grave. Un réseau européen d'États membres assisterait l'agence pour un certain nombre d'activités. Le coût annuel associé à la mise en œuvre de ces recommandations est estimé à un peu plus de 16 millions €. Mais la Commission rappelle qu'une meilleure application de la législation européenne sur les déchets permettrait d'éviter l'émission de 200 millions de tonnes équivalent CO2 par an, soit économiser plus de 2,5 milliards € au cours actuel de la tonne de CO2 qui s'élève à 13 € la tonne. Une analyse coûts-bénéfices approfondie sera réalisée dans le courant de l'année et de nouvelles dispositions pourraient être envisagées en 2011.

URBANISME – BILAN DES ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT POUR 2009

Le 11 février 2010, le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) a



publié le bilan 2009 du Grenelle de l'environnement. Le ministère dresse ainsi un bilan des engagements en matière de bâtiment, d'urbanisme, de transport, d'énergie, d'eau, d'agriculture, de biodiversité, de risques et de santé, de déchets ou encore de recherche. 88% des engagements qui devaient être réalisés avant la fin 2009 ont été tenus.

En matière d'urbanisme plus particulièrement, a été mis en place l'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme exemplaires en terme de prise en compte des problématiques du développement durable, en particulier à l'échelle de grands territoires de projet.

Le plan ville durable a vocation de mettre en valeur les opérations exemplaires d'aménagement déjà initiées, et de susciter, de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la ville, la mise en œuvre de véritables villes durables. Il englobe l'appel à projet EcoQuartiers et la démarche EcoCités.

Eaux Usées – Distribution d'AVERTISSEMENT PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

La commission Européenne a donné un avertissement à la Finlande et la Suède pour non respect de transposition de la **Directive Eaux Résiduaires Urbaines D91/27/CEE du 21 mai 1991** par communiqué du 28 janvier 2010.

Les Etats devaient, au regard de cette directive, mettre en place des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées dans les zones de populations entre 2000 et 15 000 habitants.

L'échéance de transposition était 1998 pour les zones de plus de 10 000 habitants et 2005 pour les autres zones.

Un tel avertissement a également été envoyé en novembre 2009 à plusieurs pays européens : France, Belgique, Portugal, Allemagne et Luxembourg.

COMMERCE INTERNATIONAL – THON ROUGE

La France a affirmé son soutien le 3 février 2010 à Monaco pour mettre le thon rouge dans l'annexe I de la CITES pour l'interdiction de la pêche de cette espèce.

Cependant, la France veut un délai de 18 mois avant la mise en place de cette interdiction. Cette décision ne convient ni aux associations de protection de la nature ni aux pêcheurs.

Le 5 février, le CITES a affirmé être favorable à l'interdiction du commerce du thon rouge lors d'une conférence à Genève: « nous recommandons que les parties approuvent la proposition faite par Monaco ».

La décision finale devrait être prise par les États lors de réunions du CITES entre le 13 et le 25 mars 2010.

Le Parlement européen a adopté mercredi 10 février une résolution appelant la Commission et les Etats membres au soutien de l'interdiction du commerce international du thon rouge.

Le Japon, consommateur de 90% du thon rouge pêché est opposé à cette interdiction.



COPENHAGUE – REAFFIRMATION DES ENGAGEMENTS

La première échéance fixée par l'accord de Copenhague a expiré le 31 janvier. Les 192 pays participants à la Conférence des Nations unies sur le climat, organisée du 7 au 18 décembre 2009 dans la capitale danoise, avaient jusqu'à cette date pour présenter leurs engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre.

L'ensemble des acteurs s'est contenté de réitérer les engagements pris juste avant la Conférence de Copenhague dont le principal objectif est de limiter la hausse moyenne des températures à 2 °C.

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ICPE

Cour Administrative d'appel de Nancy, 7 décembre 2009, n° 08NC00964

Dans cet arrêt, la CAA a validé le récépissé de déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement délivré le 12 octobre 2007 qui avait été annulé dans un précédent jugement. La CAA retient qu'il n'était pas nécessaire "de matérialiser sur les documents la limite des 35 mètres permettant de déterminer la distance existant entre notamment un captage d'eau potable et les bâtiments d'exploitation" et que le nombre exact de bovins pour lesquels des places de stabulation sont nécessaires ne comporte pas d'incohérences. En conséquence "la demande n'était ni incomplète ni irrégulière en la forme" dès lors "le préfet était tenu de délivrer le récépissé sollicité".

FAUTE GRAVE, INJURES

Cour de cassation, chambre sociale, 19 janvier 2010, n° 08-42.260 – cassation :

L'employeur doit, au regard de son obligation de sécurité de résultat, licencier pour faute grave un salarié qui adresse des insultes, injures et menaces à un subordonné à la santé fragile.

La chambre sociale casse l'arrêt de la Cour d'appel qui estimait que ces agissements ne constituaient pas une cause réelle et sérieuse de licenciement et au contraire que l'ancienneté du salarié licencié et la fragilité de la victime atténuaient la responsabilité du responsable d'équipe.

Par une interprétation stricte de la faute grave, la cour considère que ces deux éléments permettent au contraire de qualifier la faute grave.

RESPONSABILITE-MEDICAMENT

Cour de cassation, chambre civile 1ère, 28 janvier 2010, n° 08-18.837-cassation :

« alors qu'en cas d'exposition de la victime à la molécule litigieuse, c'est à chacun des laboratoires qui a mis sur le marché un produit qui la contient qu'il incombe de prouver que celui-ci n'est pas à l'origine du dommage, la cour d'appel a violé les textes susvisés ».

La cour réaffirme le principe posé par l'arrêt de la même chambre du 24 septembre 2009 sur le distilbène.



La journée mondiale des zones humides a lieu tous les 2 février en commémoration de la signature de la convention sur les zones humides le 2 février 1971 dans la ville de Ramsar en Iran.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a présenté à la veille de cette journée un plan d'action pour la sauvegarde de ces zones.

Ce traité est le cadre d'actions nationales et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation des zones humides, soit 1708 sites concernés pour 157 pays signataires.

Le plan d'actions comporte 29 objectifs dont les plus importants sont la création de 10 nouveaux sites Ramsar (zones protégées au titre de la convention), le lancement d'un parc national des zones humides avec un budget de 20 millions d'euros sur trois ans.

Les associations se réjouissent du plan mais déplorent l'absence de fil conducteur comme le Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux, très utilisé pour la police des eaux en France ou encore par la Trame Bleue et Verte qui pourrait être abordée hors zones urbaines.

En pratique, les professionnels tendent à montrer les difficultés de mise en œuvre de la législation.

SANTE – ALERTE SUR LE BISPHENOL A

Dans un avis du vendredi 5 février, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a reconnu «des effets subtils» chez de jeunes rats exposés au bisphénol A (BPA), qui l'amènent à «poursuivre son travail d'expertise».

"Le bisphénol A, utilisé notamment dans les plastiques alimentaires (polycarbonate et polyépoxy) est soupçonné d'être un perturbateur endocrinien pouvant entraîner des troubles hormonaux et favoriser le développement de maladies cardio-vasculaires et de cancers du sein ou de la prostate.

Cependant l'Agence reste prudente sur les risques sur la santé humaine mis en évidence dans les études récentes : elles n'ont jusqu'à ce jour pas objectivé de risque pour la santé aux doses auxquelles le consommateur est exposé.

Ainsi, une méthodologie destinée à évaluer les risques sanitaires potentiels de très faibles doses de perturbateurs endocriniens doit être développée.

L'Agence recommande d'acquérir des données françaises sur la présence de bisphénol A dans le lait maternel, chez le nourrisson et dans les laits maternisés et d'étudier d'autres sources d'exposition que les matériaux au contact des aliments (eau, poussières).

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) prépare pour mai un rapport sur le BPA.



ENERGIE – PREMIER LYCEE « ZERO ENERGIES FOSSILES »

La région Poitou Charente a inauguré le premier lycée 100% énergies propres d'Europe à Poitiers avec une volonté d'exemplarité en matière d'efficacité énergétique, d'éco-construction et d'intégration paysagère.

L'affranchissement des énergies fossiles se base sur la réduction des besoins énergétiques des bâtiments.

Pour la fourniture d'énergie, les énergies fossiles sont remplacées par le solaire thermique.

EXPOSITION – VILLES REVEES, VILLES DURABLES



Même si la maison individuelle est le logement idéal de 82 % des Français, les villes exercent une forte attraction, notamment parce qu'elles donnent un accès simple aux emplois, à l'éducation, à la culture, à la santé, aux commerces. À l'heure où les pouvoirs publics et les spécialistes de l'aménagement du territoire sont confrontés aux défis majeurs que sont la mobilité, la gestion des déchets et de la pollution, la création de logements sociaux, l'efficacité de la consommation d'énergie et de l'eau, comment concilier les aspirations des citoyens et les impératifs du développement durable ?

La Fondation EDF Diversiterre en partenariat avec l'Institut pour la ville en mouvement/PSA Peugeot Citroën, confie aux urbanistes Eric Charmes et Taoufik Souami le commissariat de l'exposition *Villes rêvées, villes durables*. Jusqu'au 21 mars, de 12h à 19h.

Plus d'informations sur : <http://fondation.edf.com/edf-fr-accueil/edf-fondation-151001.html>